CDVL 31
Comité Départemental de Vol Libre

Parapente, Delta,
Cerf-Volant, Kite

Adresse postale :
c/o Claire Gallo
7, rue Yvan Lacassagne- Apt 46
31300 Toulouse

Tél : 06 73 66 61 75

Toulouse le 5 septembre 2007

à **Monsieur le Maire de BAGNERES de LUCHON**
23 allées d'Etigny
31110 BAGNERES DE LUCHON

Objet : Atterrissage Vol Libre à Luchon
Réf : Réunion à la sous-préfecture de Saint-Gaudens du 25 juin 2007

Copies pour information : Sous-préfecture de Saint-Gaudens, Direction Régionale Jeunesse et Sports, Mairie de Montauban de Luchon, Mairie de Saint-Mamet, Ligue Midi-Pyrénées de Vol Libre, Club Luchon Vol Libre.

Monsieur le Maire,

L'atterrissage à l'aérodrome des parapentes, sans alternative, restant réservé aux pilotes experts et dans des périodes limitées de la journée, nous considérons que le site de vol libre de Luchon est actuellement fermé à la majorité des pilotes qui ne disposent pas d'un tel niveau de pratique. Le club Luchon vol libre nous a informés que la fréquentation estivale a été quasi nulle au niveau des pratiquants extérieurs à la vallée et que l'activité professionnelle s'est réduite d'environ 60%

Lors de la réunion citée en référence, il était envisagé de mettre à la disposition du Vol Libre un terrain d'atterrissage provisoire à partir du mois de septembre 2007 et pour une durée de trois ans. Sa mise à disposition au plus tôt serait effectivement salutaire à notre activité dont Luchon est un site majeur. Cela permettrait également aux moniteurs professionnels de pouvoir reprendre une activité normale en cette fin de période touristique estivale qui leur a été particulièrement difficile suite à la fermeture de l'atterrissage dit « de Saint-Mamet ».

Conscient des difficultés et du travail que demande cette mise en place d'un nouvel atterrissage, le Comité Départemental de Vol Libre se tient à votre disposition afin d'y participer dans la mesure de ses prérogatives. Ainsi, nous proposons d'anticiper la mise en place de la convention de mise à disposition du site et l'élaboration des modalités associées (accès, voisinage, etc.). Les délais de réglage des textes associés et de formalités administratives seraient ainsi gagnés plutôt que d'être cumulés à l'attente actuelle.

Vous remerciant de vos efforts pour arriver rapidement à une reprise d'activité et pour la conserver à long terme, recevez Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations respectueuses.

Hervé Belloc
Président du CDVL31